

# **CHALLENGE des COURSES de CÔTE 2011** *(internationales, nationales et régionales)*

**ARTICLE 1 :** L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2011, un CHALLENGE DES COURSES DE CÔTE exclusivement réservé à ses licenciés.

**ARTICLE 2 :** Seules les épreuves inscrites au calendrier du **COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte (à l'exclusion des épreuves sur terre)

**Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves effectuées moins une (la plus mauvaise)**

**ARTICLE 3 :** Tout membre licencié à l'A.S.A.B.T.P. sera classé dans ce challenge suivant ses résultats.

**TOUTEFOIS**, pour être classé, chaque concurrent devra faire parvenir ses résultats à l'ASABTP à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre part aux essais et le classement définitif de chaque épreuve.

**ARTICLE 4 :** Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre part aux essais :  
*Un pilote hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.*

- Points à la Participation	international	15 points
	national	10 points
	régional	5 points
Points au résultat dans le groupe	1 <sup>er</sup>	10 points
	2 <sup>ème</sup>	8 points
	3 <sup>ème</sup>	6 points
	4 <sup>ème</sup>	4 points
	5 <sup>ème</sup>	2 points
Points au résultat dans la Classe	1 <sup>er</sup>	20 points
	2 <sup>ème</sup>	16 points
	3 <sup>ème</sup>	12 points
	4 <sup>ème</sup>	10 points
	5 <sup>ème</sup>	8 points
	6 <sup>ème</sup>	7 points
	7 <sup>ème</sup>	6 points
	8 <sup>ème</sup>	5 points
	9 <sup>ème</sup>	4 points
	10 <sup>ème</sup>	3 points
	11 <sup>ème</sup>	2 points
	12 <sup>ème</sup>	1 points

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch.

**ARTICLE 5 :** A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2011 seront:

1 <sup>er</sup>	4 engagements gratuits	(course de côte régionale)
2 <sup>ème</sup>	3 engagements gratuits	(course de côte régionale)
3 <sup>ème</sup>	2 engagements gratuits	(course de côte régionale)

Soit 1530 € de prix distribués.

Chaque gagnant recevra un bon d'engagement gratuit pour la course ou les courses qu'il aura gagnée(s). Toutefois, ce bon ne le dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Ces engagements ne seront valables que pour l'année 2011. Pour les épreuves n'étant pas organisées par l'A.S.A.B.T.P. les engagements seront payés au vu de la feuille d'engagement dûment remplie par le concurrent. Les chèques seront établis à l'ordre de l'ASA organisatrice.

En aucun cas, le bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

**ARTICLE 6 :** Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

**ARTICLE 7 :** Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

**ARTICLE 8 :** La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

**ARTICLE 9 :** Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

**NOTA :** Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.